



AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À

LA NORME CANADIENNE 81-102 SUR LES *ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF*

ET

L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA NORME CANADIENNE 81-102

(modifications à la version française de l'instruction complémentaire seulement)

Le 22 octobre 2013, le ministre de la Justice a donné son consentement à l'établissement des modifications à la règle et la version française de l'instruction complémentaire énoncées ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014.